

Chapitre 1	La Méditerranée antique, empreintes grecques et romaines
Problématique	<i>Pourquoi la démocratie athénienne et l'Empire romain, apparus dans l'Antiquité, sont-ils encore des modèles politiques et culturels influents de nos jours ?</i>
A.	L'empreinte athénienne en mer Méditerranée
B.	L'empreinte romaine en mer Méditerranée
PPO	Périclès, Octave (Auguste), Constantin
Capacités travaillées	Coopérer mutualiser Utiliser les outils numériques Pratiquer l'Oral Analyser et comprendre des documents

- Athènes est une **cité** (territoire comprenant une ville et des campagnes environnantes, sur lequel s'exerce une autorité politique) de petite taille, située à l'Est de la Grèce continentale. C'est une **démocratie** (régime dans lequel les citoyens ont le pouvoir). Au Vème siècle avant J.-C., Athènes étend son influence politique, militaire, économique et culturelle sur d'autres cités grecques.
- **L'Empire** (régime fondé sur le pouvoir d'un seul homme, qui se transmet de manière héréditaire) romain est un territoire immense qui se trouve sur tout le pourtour de la mer Méditerranée. Il est fondé en 27 avant J.-C. L'influence romaine est diffusée par les conquêtes militaires, par le brassage entre la culture romaine et les cultures locales et par la diffusion du christianisme.

I. L'empreinte athénienne en mer Méditerranée

A. La naissance de la démocratie et de l'impérialisme

La cité d'Athènes est fondée vers 700 avant J.-C. mais le **démos** (peuple) n'a aucun rôle politique à cette époque-là. En 508-507 avant J.-C., **Clisthène** réforme le système politique athénien en instaurant l'**isonomie** (égalité de tous les citoyens devant la loi).

Clisthène met en place la représentativité en créant la **Boulè** (conseil de 500 membres tirés au sort parmi les citoyens). C'est de cette époque que date la naissance de la démocratie athénienne. **L'Ecclésia** (assemblée du peuple qui vote les lois) et l'Héliée (tribunal qui juge les infractions à la loi) sont accessibles à tous les **citoyens** (hommes libres, fils de citoyens de plus de 18 ans, quelle que soit leur richesse). **L'ostracisme** (vote de l'Ecclésia visant à bannir un citoyen jugé dangereux pour la démocratie) est alors instauré.

Athènes joue un rôle décisif pour arrêter les invasions de l'Empire perse contre le monde grec. En 490 avant J.-C., les hoplites sortent vainqueurs lors de la bataille de **Marathon** ; en 480 avant J.-C., la flotte athénienne triomphe de la flotte perse lors de la bataille navale de **Salamine**.

En 478 avant J.-C., Athènes profite de son prestige militaire pour créer la **ligue de Délos** (alliance militaire entre les cités grecques de la mer Égée et de l'Asie mineure dont elle prend la tête).

Le centre de cette alliance est le temple du phoros, au sein du sanctuaire d'Apollon sur l'île de Délos, dans lequel est entreposé l'impôt versé par les cités grecques alliées à Athènes et destiné à financer une flotte commune contre les Perses.

I. L'empreinte athénienne en mer Méditerranée

B. Au Vème siècle avant J.-C., l'âge d'or d'Athènes

La ligue de Delos, forte de 150 cités, devient un instrument de la **thalassocratie** (puissance politique qui repose sur la domination de la mer) athénienne. En 454 av. J.-C. le trésor de la ligue est transféré à Athènes (il aurait servi à financer la cité). De 431 à 404 avant J.-C., Athènes affronte sa grande rivale, Sparte, lors de la **guerre du Péloponnèse**. Elle en sort vaincue en 404 avant J.-C. Affaiblie et la ligue de Delos dissoute, la démocratie est renversée et est remplacée par une **oligarchie** (régime dans lequel un petit groupe, les plus riches, détiennent le pouvoir).

II. L'empreinte romaine en mer Méditerranée

A. Au I^{er} siècle avant J.-C., de la République à l'Empire

Dès le II^e siècle avant J.-C., la **République** (régime politique de Rome de **509 à 27** avant J.-C. où la « chose publique », la *res publica*, est gouvernée par le Sénat au nom du peuple) traverse de graves crises. L'expansion territoriale déstabilise un régime créé à l'origine pour une cité. En 70 avant J.-C., la citoyenneté romaine est accordée à tous les hommes libres de l'Italie, conquise par Rome : le nombre de citoyens romains passe de 400 000 à 1 million.

Les conquêtes romaines accroissent la richesse et le prestige de généraux qui se disputent le pouvoir, Marc Antoine est vaincu par **Octave**, qui devient par conséquent le seul dirigeant politique de Rome. En 27 avant J.-C., Octave fonde alors un nouveau régime politique : le **Principat** (régime fondé par Auguste qui prend le titre de Princeps, le « Premier »), aussi appelé Empire.

II. L'empreinte romaine en mer Méditerranée

B. L'organisation territoriale d'un immense empire

Dans l'Empire, l'Italie a un statut à part : tous ses habitants sont citoyens. Le reste de l'Empire est divisé en provinces. Les provinces anciennes ont à leur tête un gouverneur nommé par le Sénat (provinces sénatoriales). La sécurité est assurée par une armée stationnée sur le *limes* (frontière, parfois fortifiée par un mur, comme le mur d'Hadrien). Cette armée est constituée de légionnaires romains et de locaux, qui reçoivent la citoyenneté à la fin de leur service.

La cité est le cadre de la vie politique et culturelle mais il existe une hiérarchie entre les cités, suivant leur localisation les habitants n'ont pas forcément accès à la citoyenneté.

Ces distinctions disparaissent en **212 après J.-C.** avec l'adoption de l'**édit de Caracalla** : il accorde la citoyenneté à tous les hommes libres, ce qui favorise la **romanisation** (influence exercée sur la vie politique et culturelle des peuples conquis).

Le culte impérial (culte dédié à l'Empereur et à sa famille) est le ciment de l'Empire et tous les habitants sont obligés d'y participer. Les Romains ne cherchent pas à imposer leurs croyances : les cultes locaux restent présents dans les campagnes.

Le christianisme passe ainsi progressivement du statut de culte minoritaire et persécuté à celui de religion de l'empereur (Constantin) puis de religion officielle de l'empire. Le cœur du christianisme passe de Jérusalem à Rome. L'héritage culturel romain est désormais porté par cette religion, qui devient un facteur de romanisation même quand Rome perd son pouvoir politique.

La démocratie athénienne et l'Empire romain nous ont donc légué des héritages politiques (démocratie, citoyenneté) mais aussi culturels (alphabet latin) et religieux (christianisme). Ce sont sur ces valeurs que se sont en partie construites la République française à partir de la Révolution française et l'Union européenne à partir des années 1950.